

IV

Comptes rendus

Section coordonnée par Laurence Macé

François Jacob, *Voltaire*, Paris, Gallimard, coll. « Folio biographies », 2015, 319 p.

Réjouissons-nous de tout ce qui peut donner à lire Voltaire un peu sérieusement. Dans la mesure où la grande biographie universitaire de référence, *Voltaire en son temps*¹, est une somme sans doute hors de portée immédiate du grand public, on peut considérer que cette nouvelle biographie de Voltaire en est une sorte de « résumé » possible. Le récit des faits et des événements est bien mené, les différents biographèmes bien composés, dans une écriture enlevée et presque joyeuse. Ce ton allègre reflète sans doute quelque chose de l'esprit de l'auteur. Quitte parfois à transformer un peu sa vie en « théâtre », voire en comédie burlesque. L'ouvrage est bien informé, et attire une attention égale aux événements de la vie privée, de la sphère sociale, et de la production des textes. L'organisation de l'ensemble échappe ainsi au risque anecdotique, en reprenant l'exigeante tradition d'une analyse du contexte intellectuel des œuvres, dont la biographie universitaire collective dirigée par René Pomeau reste l'exemple indépassable.

La modestie du format et les contraintes du lectorat poussent bien entendu ici à une synthèse assez rapide. L'ouvrage bénéficie surtout des enquêtes les plus récentes (sur les manuscrits, les textes, les critiques) ; il cite opportunément un certain nombre de critiques récents. Il sait en particulier pointer les rapports entre les textes de genres différents dans la vaste production intertextuelle voltairienne : entre contes et Histoire, entre Histoire et théâtre, par exemple. Sans « angle » particulier sur Voltaire, l'ouvrage joue le jeu de l'objectivité qui semble devoir caractériser le genre biographique, sans rien ignorer de sa nature, pourtant fondée sur des hypothèses, des lacunes, et des reconstructions permanentes. Quelques incises méta-biographiques laissent entendre en passant que toute biographie danse sur le vide : qu'elle se construit sur des présupposés et retravaille tout un héritage de représentations biographiques, elles-mêmes à interroger. On pourrait éventuellement regretter que ces éléments possibles de réflexion sur le genre et sur Voltaire ne soient pas plus fréquents, peut-être n'auraient-ils pas été incompatibles avec les contraintes éditoriales. Mais saluons le tour de force de cette courte biographie qui n'oublie rien de vraiment important, et arrive à présenter vie et œuvre de manière informée, sans jamais négliger le soin d'une présentation minimale des textes et des idées, ni le souci d'une mise en perspective des éléments purement biographiques. L'incontestable plaisir de lecture nous donne à retrouver un peu du ton inimitable du conservateur de l'Institut et Musée Voltaire de Genève lorsqu'il

1 René Pomeau (dir.), *Voltaire en son temps*, Oxford, Voltaire Foundation, 1985-1994, 5 vol. ; 2^e éd., VST.

mène ses brillantes visites érudites du musée Voltaire ou bien des expositions qu'il y organise régulièrement.

Christophe Cave
Université Grenoble 3

Ana Luiza Reis Bedê, *Voltaire e as estrategias de uma mise en scène*, Sao Paulo, Editora FAP-UNIFESP, 2014, 374 p.

348

Comme ne l'indique pas son titre, ce livre savant et brillant constitue un ample commentaire sur les multiples manières dont l'affaire Calas a nourri la production littéraire de Voltaire. La diversité des publics auxquels s'adresse l'écrivain dans cet épisode de sa carrière entraîne une diversité de choix génériques, de postures, de méthodes, de moyens stylistiques, ce que l'auteur nomme des « stratégies de mise en scène ». Tel est le fil conducteur de cette étude composée de seize chapitres dont chacun traite le sujet sous un angle différent.

Ana Luiza Reis Bedê consacre plusieurs de ces chapitres à la façon dont Voltaire cherche à séduire le public féminin (chap. 6), les juristes (chap. 3, 4), les banquiers protestants (chap. 3), les Philosophes eux-mêmes (chap. 6), un plus large public amateur de libelles à sensation (chap. 3). Dans une étude fouillée de la correspondance des années 1762-1765, elle met en lumière les variations du style épistolaire de l'écrivain, en procédant par comparaison entre les textes et avec des modèles extérieurs. Elle exploite ainsi les secrétaires (dans la continuité des travaux de Geneviève Haroche-Bouzinac), mais aussi les mémoires d'avocats comme Élie de Beaumont, Pierre Mariette ou Loyseau de Mauléon (ces deux derniers mémoires font l'objet d'une étude détaillée). Trois lettres adressées à des juristes, Balthazar Chazel, Fyot de la Marche et Thiroux de Crosne, sont soumises à une analyse rhétorique particulièrement éclairante (les sources de la rhétorique voltairienne, antiques et surtout modernes, sont étudiées dans les chapitres 4 et 5). L'étude de la correspondance met aussi en lumière les commentaires que l'auteur lui-même propose de son œuvre, le *Traité sur la tolérance* (chap. 8) ; il en fait la publicité et propose un guide de lecture en attirant l'attention sur les passages ironiques et sur les pages émouvantes.

Mais le cœur du livre est consacré au *Traité* lui-même, sur lequel il constitue à la fois une synthèse et un essai. Ana Luiza Reis Bedê analyse notamment son rapport avec la pensée de Bayle et de Locke ; elle commente avec finesse la nature du genre auquel il appartient (chap. 12) ; elle en contextualise les idées dans un panorama des débats sur la tolérance depuis le xvi^e siècle (chap. 9) et dans une mise au point sur l'attitude de Voltaire à l'égard des jésuites et des jansénistes (chap. 13). Elle montre comment la stratégie de l'écrivain comporte

une exploitation complexe des textes bibliques, tantôt pour souligner des incohérences (chap. 14), tantôt pour mettre en valeur la figure du Christ, modèle d'une tolérance qui n'est pas absente de l'Ancien Testament (chap. 7, 15).

De toutes ces analyses se dégage un portrait fascinant de l'écrivain, généreusement engagé, stimulé par le jeu polémique, nourrissant son écriture de l'écriture d'autrui, habile à passer d'un rôle à l'autre pour s'adapter aux attentes, à la culture, aux convictions même des lecteurs divers auxquels il entend s'adresser.

Quelques corrections pourraient être apportées à une bibliographie étendue, solide et à jour dans l'ensemble : les *Œuvres complètes* publiées par la Voltaire Foundation ne sont pas citées, non plus que l'ouvrage d'Olivier Ferret² ; deux de mes travaux sont attribués à André Maurois³ et un article de Claude Lauriol à Gustave Lanson⁴ ; le nom du spécialiste des maladies de Voltaire est Bréchant et non Bréchant. Mais on trouvera utilement cités des travaux sur Voltaire en portugais restés inconnus en France.

La langue dans laquelle ce livre est lui aussi écrit (et pour la compréhension de laquelle j'ai bénéficié d'une aide précieuse) en limitera nécessairement l'audience, s'il n'est pas traduit. Ce serait dommage : il prouve le niveau d'excellence des études voltairiennes, et plus généralement dix-huitiémistes, au Brésil ; il rassemble une riche moisson sur l'engagement de l'écrivain dans l'affaire Calas, mais il montre aussi la fécondité des recherches contemporaines sur le rôle stylistique et plus généralement littéraire chez Voltaire de la préoccupation des divers lecteurs visés, et de l'adaptation à ces lecteurs, ce qu'Ana Luiza Reis Bedê appelle la *mise en scène*.

Sylvain Menant

Université Paris-Sorbonne, CELLF 16-18 (UMR 8599)

Voltaire, *Commentario sullo « Spirito delle leggi »*, a cura di Domenico Felice, Pisa, Edizioni ETS, coll. « Bifronti piccoli testi di filosofia », 2011, 219 p.
Voltaire, *Premio della giustizia e dell'umanità*, a cura di Domenico Felice, traduction de Stefania Stefani, Milano-Udine, Mimesis Edizioni, coll. « Filosofie », 2015, 125 p.

Grand spécialiste de Montesquieu auquel il a consacré de très nombreux ouvrages et un site Internet (*Montesquieu.it*), Domenico Felice livre ici deux

- 2 O. Ferret, *La Fureur de nuire : échanges pamphlétaires entre philosophes et antiphilosophes, 1750-1770*, SVEC 2007:03.
- 3 S. Menant, *L'Esthétique de Voltaire*, Paris, SEDES, 1995 ; *id.*, « La rhétorique dans le *Portatif* », *RHLF*, 1995-1, p. 177-186.
- 4 C. Lauriol, « La Beaumelle, l'affaire Calas et le *Traité sur la tolérance* », dans Michel Delon et Catriona Seth (dir.), *Voltaire en Europe. Hommage à Christiane Mervaud*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, p. 173-180.

rare et, disons-le d'emblée, très utiles traductions des tout derniers écrits de Voltaire en matière pénale, le *Commentaire sur l'Esprit des lois* et le *Prix de la justice et de l'humanité* (1777). Dans le premier, le très vieux patriarche, quelques mois avant sa mort, confirme ses critiques sévères à l'endroit de *L'Esprit des lois* dont il ne partage toujours pas les positions sur quantité de sujets (le Moyen Âge, la monarchie absolue, la théorie des trois pouvoirs), mais il résume aussi, avant le célèbre « *sapere aude* » de Kant (1784), les droits universellement acquis par l'auteur de *L'Esprit des lois*, « le code de la raison et de la liberté », à la reconnaissance des hommes. Le second est au départ un manifeste circonstancié en faveur de réformes du système judiciaire français rédigé en octobre 1777, à des fins publicitaires pourrait-on dire, puisque la Société économique de Berne dotée par Voltaire avait proposé un prix sur la question de la réforme pénale des pays européens mais il devint, en vingt-huit articles, « la plus vaste et la plus radicale de ses œuvres juridiques » (Peter Gay, cité par D. Felicie du *Premio*).

350

Contrairement à ce qu'affirment les quatrièmes de couverture des deux volumes, il n'est pas tout à fait certain qu'il s'agisse de la première traduction italienne de ces textes mais c'est assurément leur première traduction italienne *moderne*. En effet, les deux textes ont – sûrement pour le *Prix*, probablement pour le *Commentaire* – été traduits dès 1779 en Toscane dans une édition qui est malheureusement passée inaperçue de Theodore Besterman et de Salvatore Rotta, les deux principales sources concernant la bibliographie italienne de Voltaire⁵. L'édition que D. Felice donne ici du *Commentaire* est une édition bilingue qui présente face à face le texte de Voltaire et sa nouvelle traduction, tandis que le *Premio della giustizia* ne donne que la version italienne.

Pour des raisons de propriété intellectuelle sans doute, le texte français retenu pour le *Commentaire* est celui de l'édition Moland mais, nous dit-on, « “nettoyé” des notes des divers éditeurs des *Cœuvres complètes* de Voltaire au xvii^e et au xviii^e siècle » (p. 48), ce qui n'est pas très clair pour qui ne connaît pas ces éditions, d'autant qu'il arrive à l'éditeur d'en conserver. D. Felice ne fait pas mystère de ce que l'édition des *Cœuvres complètes de Voltaire*⁶ fournie par Sheila Mason en 2009 a été consultée mais les notes ont été réduites au

5 Theodore Besterman, « A provisional bibliography of Italian editions and translations of Voltaire », *SVEC*, n° 18 (1961), p. 263-310 ; Salvatore Rotta, « Voltaire in Italia. Note sulle traduzioni settecentesche delle opere voltairiane », *Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa*, n° 39 (1970), p. 387-444. Il s'agit de *La Giustizia e l'umanità traduzione dal francese*, Londra [Florence], 1779, in-8 (Pise, Scuola Normale Superiore, fonds Cantimori XVIII V. 935). Une réclame renvoyant au *Commentario sullo Spirito delle leggi* située en bas de page à la fin du texte (p. 135) laisse penser que l'autre texte fut sans doute imprimé sur les mêmes presses à la suite du *Prix*. On n'en a pas repéré d'exemplaire. Pour l'adresse florentine vraisemblable, voir le *Giornale enciclopedico* de Vicence qui note en novembre 1779 qu'« on le vend à 1,10 lire à Florence chez les libraires Cambiagi, Pisoni et Molini » (p. 132 ; nous traduisons).

6 Voir *OCV*, t. 808 (2009).

minimum (contrairement à cette édition des *Œuvres complètes* qui péchait par excès). Dans le cas du *Prix*, la traduction a été conduite sur l'excellent texte des *Œuvres complètes de Voltaire* fourni par Robert Grandroute sur la base de l'édition originale de 1777 et l'annotation est beaucoup plus importante et bien informée. Elle renvoie de manière très synthétique à Montesquieu, à Beccaria et aux principales sources juridiques de Voltaire mais aussi au dialogue que le *Prix* entretient avec les autres textes voltairiens auxquels le lecteur est renvoyé dans les éditions italiennes modernes disponibles. Ainsi, ce sont les deux textes du tome 80B des *Œuvres complètes, Writings of 1777-1778 (1)*, que D. Felice met à la disposition du public italien pour un prix modique et dans des éditions aussi agréables qu'érudites⁷. L'effort est d'autant plus remarquable que les deux textes n'ont pas connu de réception en italien du temps de Voltaire, fait étonnant si l'on considère l'actualité de la réforme pénale de l'État toscan – le premier à supprimer la peine de mort.

Les deux textes sont précédés d'introductions conséquentes mais synthétiques, copieusement annotées, qui dégagent et résument les enjeux des textes, fort liés du reste l'un à l'autre comme le souligne volontiers l'annotation. L'introduction du *Commentaire* (p. 5-45) revient de manière détaillée et volontiers critique sur les critiques et griefs que Voltaire adresse à Montesquieu de sorte que c'est l'affrontement des deux grands penseurs qui est ici tout entier retracé, dans lequel Felice a un champion... qui n'est jamais Voltaire. C'est peut-être moins vrai de l'introduction du *Prix* qui replace « l'humanisme pénal de Voltaire » dans son contexte immédiat et où le rapport à Montesquieu est peut-être moins central, mais toujours présent (sur la question de la proportionnalité et de l'utilité des peines par exemple) et systématiquement rappelé.

Une hypothèse forte et commune guide donc ces éditions de deux textes très tardifs de Voltaire faites par un spécialiste de Montesquieu, avec les avantages et les inconvénients d'un tel choix. Notamment, D. Felice, qui a édité ensemble le *Dictionnaire philosophique* et les *Questions sur l'Encyclopédie*⁸, continue de confondre à l'occasion les deux textes, au-delà même de la confusion qu'introduit son édition qui distingue mal les deux ensembles. Par l'accès qu'elles offrent à ces textes qui n'avaient jamais été traduits en italien, en dépit de l'intérêt évident qu'ils présentent pour les débats qui se jouèrent dans la péninsule au tournant des années 1780⁹, ces deux nouvelles traductions se révéleront très

7 Sur ce volume des *Œuvres complètes de Voltaire*, voir la recension de Catherine Volpilhac-Augier dans la *Revue Voltaire*, n° 10 (2010), p. 331-335.

8 Sur cette édition, voir la recension de Nicholas Cronk dans la *Revue Voltaire*, n° 14 (2014), p. 329-333.

9 Dont témoigne aussi, en France, à la même époque, le très grand nombre de publications relatif aux réformes pénales qu'une section de la récente exposition *La Bastille ou « l'Enfer*

utiles pour la diffusion des idées juridiques du très vieux Voltaire auprès des étudiants de droit ou encore de philosophie politique de la péninsule auquel les volumes s'adressent en priorité. En cette année où les Journées Voltaire 2016 commémoreront le supplice infligé au jeune chevalier de La Barre, ces deux textes rappellent que le Patriarche, s'il se répéta beaucoup, eut aussi jusqu'à son dernier souffle ou presque des convictions qui restent au cœur des débats actuels : que la torture « ne sert pas à découvrir la vérité », que les supplices infligés aux criminels doivent être utiles, que l'amour de l'honneur et la peur de la honte sont de meilleurs maîtres que le bourreau.

Laurence Macé
Université de Rouen